

La Basse Marche, tiers nord de la Haute Vienne

Passons en Basse Marche : les Monts marchais se terminent au nord-ouest de Limoges avec deux massifs, les Monts de Blond et d'Ambazac. Les premiers dépassent les 400 mètres d'altitude et mesurent une quinzaine de kilomètres d'est en ouest et six kilomètres dans l'axe nord-sud. Les seconds forment la partie orientale des monts de la Marche et sont à cheval sur le territoire de la Haute-Vienne et sur celui de la Creuse. Les deux points culminants sont situés l'un dans la Haute-Vienne (le Puy de Sauvagnac à 701 mètres), l'autre dans la Creuse (le Puy de Jouer - appelé aussi Monts de Saint-Goussaud - qui culmine à 697 mètres).

Les Monts de la Marche, dits Monts de Blond d'un côté ouest et Monts d'Ambazac à l'est, ont un rôle géographique important en ce qu'ils délimitent au plan historique deux entités politiques (la Marche et le Limousin), au plan linguistique les langues d'oc au sud et le marchais au nord et enfin deux types culturels que représentent le Sud avec le droit écrit face au Nord avec le droit coutumier. Pour Olivier Belabianian, professeur de géographie à l'université de Limoges, « *la Basse Marche est donc un pays de transition largement ouvert aux influences des régions voisines comme la Brenne¹ et le Montmorillonnais²* ». En effet, la Haute Vienne est composée de trois arrondissements, deux sont limousins (celui de Limoges au sud, celui de Rochechouart à l'ouest), l'autre est marchais (arrondissement de Bellac au nord) puisqu'il correspond globalement au tracé de l'ancienne Basse Marche.

Guy Chambon, professeur de sciences économiques à Limoges, écrit que « *l'arrondissement de Bellac reste majoritairement tourné vers les départements de l'Indre, de la Vienne et de la Creuse³* ». Evoquant les bocages de la Basse Marche, O. Belabianian écrit que « *cette région qui commence au nord des monts de Blond et d'Ambazac, possède un relief bien plus calme que toutes les autres régions limousines. C'est là que s'arrête la langue d'oïl ; au sud des monts de Blond et d'Ambazac commencent les parlers de langue d'oc⁴* ». On retrouve cette idée chez Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand, qui écrit au sujet des Monts de Blond-Monts d'Ambazac que « *côté sud, un versant limousin, à l'occupation humaine très ancienne (...) en dégradé du sud vers le nord, est davantage tourné vers le midi aquitain (langues d'oc, habitat, toits, emprise politique des vicomtes de Toulouse) ; c'est une marge aquitaine⁵* ». Ce géographe confirme que le Limousin historique et linguistique est bien imprégné de l'influence méridionale. Par contre, il fait remarquer que « *côté nord, un versant marchais (...) est soumis à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien ; francisation plus précoce qu'au sud, attraction directe actuelle. C'est une marge parisienne* ».

En ce qui concerne le Droit au Moyen Age, Michel Cassan qui a longtemps été professeur d'Histoire et directeur du Centre de recherche historiques à l'Université de Limoges avant de rejoindre l'Université de Poitiers, apporte une information intéressante. En Basse Marche, les héritages étaient régis par la coutume du Poitou et fondés sur la recherche de l'équité entre tous les protagonistes tandis que juste en-dessous, en Haut Limousin, il n'y avait qu'un seul héritier : « *ce système, dur aux cadets, rattache le Haut-Limousin à la France méridionale et de droit écrit où l'inégalité successorale est de règle⁶* ». La référence au droit d'oc ne concerne ni la Creuse ni la Marche où l'existence d'une Coutume les rapproche des pays d'oïl (soulignons toutefois que de rares communes ont pu dépendre, à un moment donné, du droit écrit selon les aléas territoriaux propres à la féodalité).

¹ Région de l'Indre (Berry) autour du Blanc

² Région de la Vienne (Poitou) autour de Montmorillon

³ Guy Chambon, *Economie in Haute Vienne*, Bonneton, 1997

⁴ Olivier Belabianian évoque à ce sujet « *une frontière linguistique essentielle : celle des langues d'oc et d'oïl. C'est aussi une frontière humaine majeure qui traverse le territoire limousin* »

⁵ Jean Varlet, *structures et dynamiques de l'espace limousin*, Mappemonde, 1996

⁶ Michel Cassan, *Des temps moderne à l'époque contemporaine in Haute Vienne*, Bonneton, 1997